PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

Le 15 février 2024

Assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 15 février 2024 à dix-neuf heures à la MRC de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, salle St-Laurent.

Les administrateurs présents sont :

Le président, M. Bernard Gaudreau, ville de Neuville ;

M. François Trottier, ville de Cap-Santé;

M. Jean Cloutier, municipalité de Deschambault-Grondines ;

Mme Sylvie Lambert, ville de Donnacona - par visioconférence Teams ;

M. Marcel Gaumond, ville de Fossambault-sur-le-Lac;

M. Steeve Gauthier, ville de Lac-Saint-Joseph - par visioconférence Teams ;

M. Jean Leclerc, ville de Lac-Sergent;

M. Mario Dupont, ville de Pont-Rouge;

Mme Danielle Ouellet, municipalité de Rivière-à-Pierre - par visioconférence Teams ;

M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban;

Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile;

M. Denis Naud, municipalité de Saint-Casimir ;

M. Marc-Antoine Gagnon, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

M. Sébastien Leclerc, municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;

M. Daniel Perron, municipalité de Saint-Gilbert ;

M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

M. Mario Paquet, ville de Saint-Marc-des-Carrières - par visioconférence Teams ;

M. Yvan Barrette, ville de Saint-Raymond;

M. Jacques Delisle, municipalité de Saint-Thuribe ;

M. Saül Branco, ville de Shannon;

M. Archill Gladu, MRC de Portneuf (pour les TNO).

Sont également présents :

M. David Loranger-King, directeur général;

Mme Élaine Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière ;

Mme Christine Corbin, adjointe de direction;

Est (sont) absent(s):

M. Marcel Picard, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde ;

Le quorum étant constaté, la réunion peut débuter.

017-02-2024

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE M. ARCHILL GLADU IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point *11. Affaires diverses,* les sujets suivants :

- 11.1 Station d'eau potable Mise à jour
- 11.2 Programme certifié Régie Remise de deux certifications
- 11.3 Distribution de compost 2024
- 11.4 Entrevue Clic Portneuf

ADOPTÉE UNANIMENENT

018-02-2024

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Madame Amélie Roy, CPA Malette soumet le rapport financier de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Ce rapport démontre des revenus de fonctionnement et d'investissement totalisant 16 634 664 \$ et des charges de 16 802 283 \$, soit un excédent de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales de (502 478 \$). L'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, après conciliation, se chiffre à 415 377 \$.

Après présentation et étude du rapport,

SUR LA PROPOSITION DE M. JACQUES DELISLE, IL EST RÉSOLU:

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte le rapport financier pour la période du 1_{er} janvier au 31 décembre 2023, tel que préparé par Malette, comptable agréé.

ADOPTÉE UNANIMENENT

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2024

3.1 CORRECTIONS ET SUIVI

Aucune.

019-02-2024

3.2 <u>DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal;

SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 18 janvier 2024 soit adopté tel que rédigé;

QUE le président et le directeur général soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

ADOPTÉE UNANIMENENT

Arrivée de M. Mario Paquet de la ville de Saint-Marc-des-Carrières

020-02-2024

3. APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 JANVIER 2024

SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TROTTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes ci-dessous pour la période se terminant le 31 janvier 2024:

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf Liste des déboursés de janvier 2024

Catégories de dépenses	Montant
Rémunération et avantages sociaux	289 603,18 \$
Crédits-baux - Camions collectes - Janvier 2024	154 562,40 \$
Acquisition d'immobilisations	153 706,72 \$
Collectes matières recyclables	102 869,23 \$

Diesel / Essence	86 515,53 \$
Honoraires professionnels	75 299,01 \$
Entretien machineries	66 067,49 \$
Contrat traitement matières recyclables - Décembre 2023	62 992,33 \$
Communications	38 976,27 \$
Transport de matières recyclables - Décembre 2023	28 385,90 \$
Électricité	27 089,74 \$
Écocentres - Opérations	22 535,89 \$
Location d'équipement	17 707,04 \$
Technologies de l'information	15 378,31 \$
Assurances	14 079,72 \$
Sous-traitance	12 738,77 \$
Quincaillerie / outils	10 017,76 \$
Honoraires professionnels	8 000,00 \$
Acquisition de matériel informatique	7 083,70 \$
Fournitures	6 935,71 \$
Entretien bâtiments	5 486,44 \$
Quincaillerie / outils	5 165,35 \$
Disposition des RDD - Décembre 2023	4 238,98 \$
Entretien équipements spécialisés	2 757,04 \$
Analyses de laboratoire	2 668,57 \$
Formation des employés	2 548,20 \$
Transport - Projet de traitement mécano-biologique des déchets	1 565,09 \$
BFS - Opérations	1 214,14 \$
Remboursement appareils de réfrigération pour recyclage	475,00\$
Frais de réunion	379,37 \$
Entretien terrain	333,42\$
Total janvier 2024	1 227 376,30 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Élaine Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie que la Régie possède les crédits nécessaires au paiement de ses dépenses ci-dessus énumérées.

Élaine Verret, secrétaire-trésorière

021-02-2024

4. APPROBATION DES COMPTES CLIENTS AU 31 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 31 janvier 2024;

SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT, IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 31 janvier 2024 telle que transmise.

ADOPTÉE UNANIMENENT

022-02-2024 6. <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RESSOURCERIE DE PORTNEUF</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie de Portneuf demande une aide financière de 12 000,00 \$ plus taxes à la Régie pour poursuivre son service à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie de Portneuf doit de plus acheter des sacs de plastique pour tous les ouvroirs situés sur le territoire de la Régie afin d'effectuer le transbordement des textiles;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 12 000 \$ à la Ressourcerie de Portneuf est prévue au budget de la Régie en 2024;

SUR LA PROPOSITION DE MME DANIELLE OUELLET, IL EST RÉSOLU

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte de verser à la Ressourcerie de Portneuf, sur réception des pièces justificatives, une somme de 12 000 \$ pour l'aider à poursuivre sa mission sociale ainsi qu'une somme additionnelle approximative de 4 000 \$ pour la fourniture des sacs.

ADOPTÉE UNANIMENENT

7. **SUIVI DES PROJETS**

7.1 RECYCLAGE DE SAPINS

M. Bernard Gaudreau informe le conseil d'administration que selon le bilan effectué, la Régie aurait récupéré trois (3) tonnes de sapins cette année avec la nouvelle méthode de collecte comparativement à treize (13) tonnes l'an passé. La Régie n'a pu décompter les sapins qui ont été disposés aux écocentres ainsi que ceux mis dans le bac brun, ce qui provoque la différence marquée des données récoltées. Compte tenu de la baisse du tonnage qui se faisait ressentir, d'année en année, la Régie remarque un gain important au niveau opérationnel et financier de cette nouvelle méthode de collecte.

7.2 CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI CRD 2.0 – MISE À JOUR

M. Loranger-King informe le conseil d'administration qu'à la suite du mandat donné à la firme d'IMS Solution, le 17 août 2023, une liste de déficiences et de recommandations sur la structure du centre de tri a été soumise à l'entrepreneur, SKH procédés, afin qu'il procède aux modifications, ce qu'il parvient difficilement à faire conformément aux normes applicables.

La Régie appréhende que l'entrepreneur n'arrive pas à livrer le centre de tri complet et que la situation dans laquelle se trouve SKH Procédés laisse présager qu'il ne dispose plus des fonds suffisants pour régler son passif exigible avec son actif disponible. Le centre de tri est à plus de 80 % complété, et la Régie a déjà encaissé le cautionnement d'exécution de l'entrepreneur, ce qui permettra de compléter le projet advenant quoique ce soit de la part de l'entrepreneur.

7.3 <u>CARBONAXION – SUIVI PROJET ÉLECTROMÉTHANE NEUVILLE</u>

M. David Loranger-King fait part au conseil d'administration que Carbonaxion obtient le soutien financier du Gouvernement du Québec, ainsi que du Gouvernement du Canada, totalisant près de 350 000 \$, afin d'appuyer un projet novateur d'énergie renouvelable sur le lieu d'enfouissement technique du complexe environnemental de la Régie.

Les sommes reçues serviront à réaliser une étude de faisabilité pour un projet de production de gaz naturel renouvelable en combinant du CO2 et de l'hydrogène à l'aide d'une technologie innovante de méthanation biocatalytique développée par la firme Electrochaea GmbH d'Allemagne. Pour mener à bien cette étude, Carbonaxion peut

également compter sur deux partenaires stratégiques soit Electrochaea et Énergir Développement inc.

Ce projet, hautement technologique, s'inscrit dans la lutte contre les changements climatiques par la réduction de CO2 émis à l'atmosphère, et sa transformation en un combustible à faible empreinte carbone permettant de verdir notre économie.

7.4 RÉVISION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE – SUIVI DES PROJETS

M. Bernard Gaudreau informe le conseil d'administration que la révision de la planification stratégique suit son cours et qu'un plan d'action sera présenté au conseil lors d'une rencontre subséquente.

M. Loranger-King précise que le développement des projets sera inclus dans le plan d'action pour faire suite à la demande de M. Perron sur le recyclage des plastiques agricoles.

8. **GESTION CONTRACTUELLE**

023-02-2024

8.1 <u>RÈGLEMENT 42-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 35-2020 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE</u>

CONSIDÉRANT QUE le règlement 35-2020 portant sur la gestion contractuelle a été adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 17 juin 2021, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après appelée « *L.C.V.* »);

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 573.3.1.2 *L.C.V.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 583 L.C.V.;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *L.C.V.*, ce seuil étant, depuis le 1^{er} janvier 2024, de 133 800 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par la ou le ministre, d'un règlement en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE MARIO DUPONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1

L'article 1 b) du règlement 35-2020 sur la gestion contractuelle est remplacé par l'article suivant :

8.1. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet :

b) de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 *L.C.V.*

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À NEUVILLE, ce 15^e jour du mois de février 2024.

Bernard Gaudreau Élaine Verret
Président Directrice générale adjointe /
Secrétaire-trésorière

Présentation du projet de règlement Adoption du règlement Entrée en vigueur :

15 février 2024 15 février 2024

15 février 2024

ADOPTÉE UNANIMENENT

024-02-2024

8.2 <u>BROYAGE DE BOIS DU CENTRE DE TRI DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) – OCTROI DE CONTRAT</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit maintenir les opérations du broyage du bois de CRD étant donné que le broyeur à bois n'est pas fonctionnel dû à un bris mécanique;

CONSIDÉRANT QUE la location temporaire d'un broyeur à bois permettrait de maintenir les opérations;

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission a été demandée à la compagnie Inter-Concassage pour la location d'un Rottochoper MC 266, incluant la fourniture d'une ressource humaine pour la surveillance et la maintenance de l'équipement;

SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TROTTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte la soumission d'Inter-Concassage au prix soumis de 525 \$ de l'heure pour la location temporaire d'un broyeur à bois Rottochoper MC 266, pour un total de 21 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

025-02-2024

8.3 EXCAVATION DES CONDUITES DE LIXIVIAT – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a mandaté la firme d'ingénierie Tetra Tech, le 13 juillet 2023 afin d'estimer les coûts pour la mise à niveau du réseau de captage de lixiviat au lieu d'enfouissement technique de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE le réseau de captage souterrain du lixiviat présente différentes anomalies qui doivent être prises en charge rapidement;

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission a été demandée à Rochette Excavation inc. pour effectuer l'excavation du réseau de captage souterrain;

SUR LA PROPOSITION DE M. YVAN BARRETTE,

IL EST RÉSOLU:

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte la soumission de Rochette Excavation inc. au prix soumis de 120 000 \$ plus les taxes applicables afin d'entreprendre les travaux rapidement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

026-02-2024

8.4 <u>VIDANGES DE 500 INSTALLATIONS SEPTIQUES SECTEUR A/B 2024 – OCTROI DE CONTRAT</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf souhaite prévenir les délais qui pourraient survenir lors des vidanges régulières des installations septiques prévues au calendrier pour le secteur A/B en 2024;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été demandée aux Entreprises Claude Boutin pour effectuer un contrat temporaire pour la vidange de cinq cents (500) fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE le coût de vidange par fosse de ce contrat est de 160,00 \$ pour les fosses septiques et 208,00 \$ pour les fosses de rétention;

SUR LA PROPOSITION DE M. JEAN LECLERC,

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte le contrat des Entreprises Claude Boutin pour la vidange de cinq cents (500) fosses septiques, et ce, selon les clauses ci-dessus décrites.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

027-02-2024

8.5 ANALYSES STRUCTURALES CENTRE DE TRI – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf souhaite octroyer un mandat à la firme d'inspection spécialisée en infrastructure, Can-Explore dans le but d'analyser la structure du Centre de tri des matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD);

CONSIDÉRANT QUE la firme Can-Explore évaluera l'état et la conformité de la structure en place dans le but de déterminer les avenues possibles afin de la rendre conforme aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la structure du centre de tri des CRD doit supporter un bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Can-Explore, au besoin, accompagnera la Régie dans les diverses démarches techniques et légales ;

SUR LA PROPOSITION DE M. ARCHILL GLADU,

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le mandat à la firme d'inspection spécialisée en infrastructure, Can-Explore au montant soumis de 39 286,96 \$, et ce, toutes taxes incluses afin d'analyser la structure du Centre de tri des CRD.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

028-02-2024

8.6 REMISE EN ÉTAT DU REGARD R3 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a mandaté la firme d'ingénierie Tetra Tech, le 13 juillet 2023 afin d'estimer les coûts pour la mise à niveau du réseau de captage de lixiviat au lieu d'enfouissement technique de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE le système d'étanchéité ainsi que les diverses composantes du regard R3 doivent être remis en état ;

CONSIDÉRANT QUE ces composantes ont des spécifications techniques élaborées pour faire face aux contraintes dans lesquelles elles sont soumises ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé une proposition à Xylem Canada, fournisseurs spécialisés en eaux usées, pour la fourniture des composantes du regard R3;

SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT,

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte la proposition de Xylem Canada au prix soumis de 22 264,75 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

029-02-2024

8.7 TRAVAUX D'URGENCE DE LA PRESSE À CARTON AU CENTRE DE TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit effectuer des travaux d'urgence sur la presse à carton au centre de transbordement des matières recyclables du fait d'un bris mécanique ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été demandée à Métallurgie Techno inc. pour effectuer les travaux de réparation ;

SUR LA PROPOSITION DE M. DENIS NAUD,

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte l'offre de service de Métallurgie Techno inc. au prix soumis 19 200,00 \$ plus les taxes applicables pour effectuer les travaux de réparation d'urgence sur la presse au centre de transbordement des matières recyclables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8.8. <u>DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER</u>

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 SUIVI DES MANDATS – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

M. Bernard Gaudreau informe le conseil d'administration que la Régie a entrepris des démarches au cours des dernières semaines concernant l'équité salariale qui doit être révisée en 2024 ainsi que le contrat de travail des employés de la Régie. M. Gaudreau précise que la Régie travaille ces dossiers en collaboration avec la Fédération québécoise des Municipalités afin de s'assurer des démarches engagées et de la concordance de celle-ci avec les entités administratives.

10. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du bordereau de la correspondance qui a été préparé en date du 15 février 2024.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 STATION D'EAU POTABLE – MISE À JOUR

M. Loranger-King informe le conseil d'administration qu'à la suite du commentaire reçu de la part de M. Jean Leclerc à la rencontre du conseil d'administration, le 18 janvier 2024, la Régie a considéré que l'option d'acquérir une station d'eau portative munie d'un réservoir, serait la meilleure décision.

Dans le but d'obtenir la station d'eau potable mobile à moindre coût, la Régie a demandé à Alcoa Deschambault, son partenaire dans ce projet, si le fait de changer le modèle de station d'eau occasionnerait une complication pour le financement déjà accordé. Alcoa Deschambault a maintenu son financement et a même augmenté celui-ci afin de combler la différence entre l'acquisition d'une station d'eau potable mobile et une munie d'un réservoir. La Régie déboursera le même montant qui était prévu initialement.

11.2 PROGRAMME CERTIFIÉ RÉGIE – 22 FÉVRIER 2024 – REMISE DE DEUX CERTIFICATIONS

M. Bernard Gaudreau informe le conseil d'administration que deux nouvelles certifications seront attribuées à Concept Gourmet de Saint-Marc-des-Carrières ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, le 22 février 2024. Les membres qui souhaitent participer à la remise des certifications sont les bienvenues.

M. David Loranger-King précise que la Régie accompagne les industries, les commerces et les institutions dans toutes les étapes du projet de certification afin de reconnaître les efforts déployés pour réduire l'impact environnemental.

11.3 <u>DISTRIBUTION DU COMPOST 2024</u>

M. David Loranger-King informe les membres du conseil d'administration que la Régie transmettra sous peu un sondage pour connaître l'intérêt des municipalités dans la distribution de compost pour l'année 2024. Il indique qu'un courriel à cet effet sera acheminé sous peu.

11.4 ENTREVUE CLIC PORTNEUF

M. Mario Dupont invite les membres du conseil d'administration à visualiser l'entrevue qu'il a réalisée avec le Président de la Régie, M. Bernard Gaudreau, le 15 février 2024 concernant les diverses activités et projets de la Régie.

030-02-2024

16. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 09 ;

SUR LA PROPOSITION DE M. JACQUES DELISLE, IL EST RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée.

Président Directeur général